



# Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée  
des ennemis des cultures

## AVERTISSEMENT | BLEUET EN CORYMBE

N° 14, 26 juillet 2018

- La récolte bat son plein.
- Anthracnose observée à quelques endroits.
- Drosophile à ailes tachetées : prévoyez une augmentation des dommages.
- Mouche du bleuet : une réglementation est toujours en vigueur.
- Fin des avertissements.

### LA RÉCOLTE BAT SON PLEIN

Nous sommes en pleine récolte dans la majorité des régions. Selon les secteurs, la saison est en avance de 2 à 5 jours sur l'année dernière. La période pluvieuse actuelle est la bienvenue, mais cela peut favoriser l'anthracnose. Pour connaître les plus récentes statistiques météorologiques, consultez le [sommaire agrométéorologique](#) de la dernière semaine.

### ANTHRACNOSE

La chaleur et l'humidité favorisent la propagation de l'anthracnose, et ce, plus particulièrement en période de récolte. Actuellement, des fruits atteints par cette maladie sont signalés dans quelques bleuettières. Si vous avez un historique de présence de cette maladie chez vous, consultez votre conseiller agricole afin d'établir une stratégie de lutte pendant la récolte. Pour en savoir plus sur cette maladie, consultez le [bulletin d'information N° 9](#) du 1<sup>er</sup> juin 2016.



Symptômes d'anthracnose sur un fruit  
Photo : Christian Lacroix (MAPAQ)

## DROSOPHILE À AILES TACHETÉES

**L'insecte adulte est maintenant signalé dans la majorité des régions. Cette semaine, des larves ont aussi été observées dans quelques fruits.** L'expérience des années passées montre que la majorité des bleuetières (pour ne pas dire toutes) seront touchées par le problème. Prévoyez une augmentation des dommages au cours des prochaines semaines.

Pour plus d'information sur cet insecte, les bonnes pratiques et les traitements insecticides homologués, consultez la fiche technique [La drosophile à ailes tachetées dans les petits fruits](#). Pour en savoir plus sur les dates des premières mentions, consultez ce [tableau](#).

## MOUCHE DU BLEUET

Aucune capture n'a encore été rapportée. Cependant, très peu de nos collaborateurs en font le suivi. Les informations sur sa présence nous parviennent uniquement pour quelques sites de piégeage situés en Montérégie. La mouche du bleuet peut actuellement être présente dans les bleuetières situées dans les secteurs plus au sud de la province. À noter qu'une réglementation s'applique concernant cet insecte. Pour en savoir plus sur celui-ci, consultez le [bulletin d'information N° 20](#) du 21 juillet 2017.

## FIN DES AVERTISSEMENTS

À moins d'un événement phytosanitaire important ou particulier, cet avertissement était le dernier de la saison.

***Bonne récolte à tous!***

*Cet avertissement a été rédigé par Christian Lacroix, agronome. Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'avertisseur du réseau Bleuet en corymbe ou le secrétariat du RAP. La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.*